

Marché de transport,
valorisation et de destruction
de transformateurs HTA/BT
et autres matériels

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-04
Date limite de remise des candidatures	17/07/2026 à 12H00
Date limite de remise des offres	04/09/2026 à 12H00
Procédure de passation	Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

GÉRÉDIS DEUX-SEVRES, Société par actions simplifiée au capital de 35 550 000 €
RCS de Niort n°503 639 643
Siège social : 17, rue des Herbillaux – 79000 NIORT
Site internet : <https://www.geredis.fr/>











■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Transport, valorisation et de destruction de transformateurs HTA/BT et autres matériels.**

La présente consultation est lancée afin de sélectionner un prestataire dans le cadre d'un marché de transport, valorisation et de destruction de transformateurs de Distribution Publique HTA/BT. Ponctuellement et à la demande de l'acheteur, d'autres matériels de type cellules SF6, ou fut d'huile de 200L pourraient être à évacuer et à valoriser.

Code CPV	Libellé CPV
50532200-5	Services de réparation et d'entretien de transformateurs

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Marché de transport, valorisation et de destruction de transformateurs HTA/BT et autres matériels
 Acheteur	GEREDIS DEUX-SEVRES
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 750 000, 00 € HT par an, mono attributaire
 Structure	Non alloti
 Lieu d'exécution	Département des Deux-Sèvres (79)
 Délai	2 ans renouvelable 2 fois 1 an
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
 Pénalités de retard	Variable selon les prestations du contrat
 Variation des prix	Fermes puis révisables
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile, mais aussi financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Le non-allotissement permet ainsi d'optimiser la réalisation des prestations.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique) avec 2 phases :

- Phase 1 : candidatures ;
- Phase 2 : offres.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

■ **Dossier de consultation :**

Phase candidatures & offres :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de consultation (RC) ;
- Un Acte d'engagement (AE) et leurs éventuelles annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes suivantes ;
- Le Bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- La charte Santé-Sécurité-Environnement (charte SST-E) ;
- L'engagement du respect du Code de Bonne Conduite de GEREDIS ;
- Le protocole de chargement / déchargement ;
- La charte chantier propre ;
- La fiche de renseignements.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr/entreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis :**

Phase 1 – Candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie).
Moyens financiers	Déclaration des 3 derniers chiffres d'affaires du candidat.
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. Cela inclus également : le suivi commercial, la gestion des prestations de mise en œuvre, etc.
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
Assurance	Une attestation d'assurance RC professionnelle ainsi que, dans le cas où elle est soumise à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L.241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances.
Certificats de qualifications et/ou de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - L'autorisation accordée au candidat pour stocker les diélectriques liquides (huiles) pollués aux PCB - L'agrément du candidat pour détruire les transformateurs pollués aux PCB ou un récépissé attestant d'une demande formulée auprès de l'administration. <p>Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.</p>
Autres documents	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de régularité fiscale ; - Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales (URSSAF) ; - Les éventuelles certifications de type ISO ou équivalentes.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Phase 2- Remise des offres

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Les candidats feront leurs meilleurs efforts pour signer les offres, cependant la signature n'est pas obligatoire au moment de la remise des offres.

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement et ses annexes daté et signé</i>
RIB	<i>Relevé d'identité bancaire à fournir</i>
Bordereau des prix unitaires (BPU)	<i>Bordereau des prix unitaires (BPU) et ses éventuelles annexes daté et signé</i> <i>A fournir également sous format Excel</i>
La charte chantier propre	<i>La charte chantier propre daté et signé</i>
La charte Santé-Sécurité-Environnement (charte SST-E)	<i>La charte Santé-Sécurité-Environnement (charte SST-E) daté et signé</i>
L'engagement du respect du Code de Bonne Conduite de GEREDIS	<i>L'engagement du respect du Code de Bonne Conduite de GEREDIS daté et signé</i>
Le protocole chargement / déchargement	<i>Le protocole chargement / déchargement daté et signé</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique indiquant les caractéristiques techniques des matériels, les délais de livraison, les services proposés, les informations liées à la gestion des impacts/enjeux environnementaux par les candidats etc.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

GÉRÉDIS DEUX-SÈVRES, 17, rue des Herbillaux – 79000 NIORT

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

■ **Régularisation des propositions :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de

régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Sélection des candidatures

Si des pièces de la candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de trois jours à compter de l'envoi de la demande via le profil acheteur.

En outre, si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Les candidatures seront analysées sur la base des dossiers remis conformément aux dispositions des articles 3 et aux capacités minimales détaillées dans le présent article.

Capacité à exercer l'activité professionnelle :

- Justification de l'inscription sur un registre professionnel ;
- Fourniture des justificatifs nécessaires à l'exercice de l'activité ;

Capacité économique et financière :

- Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité ;
- Attestation d'assurance RC professionnelle ;

Capacité techniques et professionnelles :

- Ressources humaines et techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché en assurant un niveau de qualité approprié ;
- Etude des capacités professionnelles et du niveau d'expérience, démontré, le cas échéant, par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement sur les trois (3) dernières années.

Sur la base de ces éléments, seuls les candidats remplissant les capacités minimales seront admis à soumissionner par GEREDIS.

En outre, seuls les candidats ayant présenté une candidature recevable, conformément aux dispositions de l'article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, seront admis à soumissionner.

Après étude de leur dossier, l'acheteur adressera aux candidats sélectionnés, à partir du **23 juillet 2026** les identifiants leur permettant de télécharger gratuitement, jusqu'à la date limite de dépôt des offres, le reste du dossier de consultation des entreprises sur son profil d'acheteur, à l'adresse suivante : www.demat-ampa.fr.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères
<p>1. Prix (40 %)</p> <p>2. Valeur technique (35 %)</p> <p>2.1. Moyens mis en œuvre par l'entreprise 15 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens en personnel affectés aux opérations de chargement, organigramme d'exécution (habilitation) du personnel interne ou sous-traitant ; • Plan de contrôle de qualité interne et externe mis en place notamment par rapport aux règles de l'acheteur ; • Certifications. <p>2.2. Exécution & sécurité 20 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modes opératoires des phases d'enlèvements et de destruction ; • Adéquation de l'exécution avec la charte SST et protocole de chargement/déchargement de l'acheteur ; • Descriptif des filières de valorisation avec fourniture des agréments. <p>3. Performances en matière de protection de l'environnement (25 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche Développement Durable mise en place par le prestataire ; • Revalorisation des matériaux récupérés (seconde vie des matériaux, taux de valorisation etc.) ; • Impact environnemental des transports (émissions de CO2) ; • Fourniture d'indicateurs environnementaux dans le cadre du marché.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Soutenance facultative

L'Acheteur se réserve la possibilité d'organiser une soutenance, afin que chaque soumissionnaire procède, le cas échéant, à la présentation orale de son offre. L'Acheteur jugera de la nécessité et de l'opportunité de mener ou non cette soutenance et se réserve ainsi la possibilité d'attribuer le Contrat, sans que celle-ci ne soit organisée.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que cette soutenance ne sera pas forcément mise en œuvre.

En revanche, si cette soutenance est souhaitée et organisée par GÉRÉDIS, chaque soumissionnaire devra impérativement y assister, selon les modalités du présent article, et ce, sous peine d'irrecevabilité de son offre.

Dans ce cas, cette soutenance sera organisée la semaine 37, soit dans les locaux de l'Acheteur aux coordonnées précisées à l'article 1, soit par visioconférence. L'Acheteur contactera le soumissionnaire via le Profil d'Acheteur <https://demat-ampa.fr> afin de prendre rendez-vous et de convenir des modalités d'organisation, conformément aux dispositions précitées.

A l'issue de chaque soutenance, un procès-verbal sera établi par GÉRÉDIS consignant : l'heure de début et l'heure de fin de l'entretien ; la liste des personnes présentes et leur qualité ; le listing des éventuelles interrogations sur l'offre ; le délai imparti pour éventuellement soumettre une nouvelle offre sur le Profil d'Acheteur. Chaque soumissionnaire recevra une copie du procès-verbal de sa soutenance. Le cas échéant, toute proposition ou modification de son offre faite par le soumissionnaire lors de la soutenance devra donner lieu à dépôt, dans les délais impartis, via le Profil d'Acheteur <https://demat-ampa.fr> pour pouvoir valablement être prise en compte.

Conformément au principe d'égalité de traitement des candidats, il est précisé qu'aucune réponse spécifique ne sera apportée par l'Acheteur lors de ces soutenances. Le cas échéant, toute question survenant à cette occasion sera formalisée par le soumissionnaire via le profil d'Acheteur <https://demat-ampa.fr> et donnera lieu à une réponse anonymisée et diffusée à l'ensemble des entreprises candidates/soumissionnaires.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://demat-ampa.fr/entreprise>. La réponse est adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - BP 541- 86020 Poitiers Cedex - FRANCE - Tél : 05 49 60 79 19 – Fax : 05.49.60.68.09

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : protectiondesdonnees@geredis.fr

ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

- [Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
- [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
- [Médiateur des entreprises](#)
- [CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)